

Compte rendu du Conseil Municipal
MARDI 26 Mai 2015

Monsieur FESQUET Pierre, Maire, FAURE François, GODE Philippe, PASCAL Jean Pierre, VEDRINES Jean Luc,

Mesdames : CHAMBOULEYRON Sylvie, CAUSSE Nathalie, FOUBERT Sylvette, CORTOT Chantal, DEVRESSE Isabelle.

Absent : Mr DIVOUX Etienne

Secrétaire de séance : Mme CAUSSE Nathalie

Délibérations

1-Choix de 3 architectes pour la création d'un préau et l'aménagement d'une salle de stockage du matériel de l'école.
pour 10 contre 0

2-Choix de 3 architectes pour l'agrandissement et l'aménagement du logement communal jouxtant l'ancien secrétariat (T1 Bis). Selon le locataire, le logement serait libre pour le dernier trimestre. Cette vacance permettra au logement d'être rénové et agrandi. Il semble intéressant au conseil d'étudier la possibilité d'en faire un appartement avec deux chambres.

- pour 10 contre 0

3 devis seront donc demandés à Mrs Christian Laune à Alès, Jean Michel Prohin à Nîmes et Mme Hélène Brouillet à Mende

3-Proposition d'un assistant de maître d'ouvrage pour les prochains travaux du Village de Vacances.

Après le premier compte rendu du CAUE, le conseil décide de faire appel à un architecte indépendant afin de se faire assister dans la maîtrise d'ouvrage et le montage d'un avant projet(étude de faisabilité).

- pour 10 contre 0

La SELO qui gère le village de gîtes sera sollicitée à travers son organisme travaux et pourra apporter des éléments supplémentaires pour une prise en compte des besoins touristiques. Une décision modificative sera prise lors du prochain conseil pour pouvoir financer cette opération car non budgétisée (4000€).

4-Décision modificative sur Budget AEP :

Prévoir 130 € en plus à l'article Dépense 701249 *Reversement Redevance Pollution Agence Eau* et soustraire la même somme à l'article 6152 *Entretien et Réparation* soit – 130 €- La somme à reverser à l'Agence de l'eau est de 3 530.00 €
prévision du Budget : 3 400.00 €

- pour 10 contre 0

Depuis 2014 le relai qui commande le remplissage du réservoir d'eau de St roman dysfonctionne. Il a été mis en test un nouveau relai qui ne fonctionne toujours pas (à cause de la végétation). La proposition est faite de passer par un relai téléphonique (Bouygues ou Orange) avec un abonnement à 6 euros/mois, ce qui permettra aussi de détecter les coupures d'alimentation.

5- Marché Arbousses/La Rouvière : Lot 2 Equipements hydrauliques et électromécaniques : sur le Lot 1 Génie Civil une économie de travaux a été réalisée sur la réfection de la chaussée ; il a été alors convenu avec le Cabinet Gaxieu que la fourniture d'une pompe au puits pour un montant de 2 508.00 € H.T. et la création d'un by-pass (afin d'éviter les coupures d'eau lors des nettoyages) au réservoir de Rodet pour un montant de 782.00 € H.T. amélioreraient la desserte en eau de ce quartier (sans changer le montant global du marché). Proposition est faite de sécuriser ce secteur en mettant une pompe de 8m³ (le réservoir se remplira la nuit) au lieu de celle existante de 4m³. Proposition est faite de délibérer.

Il est à noter que tous les dérangements occasionnés l'ont été dans l'objectif d'améliorer durablement le réseau.

- pour 10 contre 0

6-Demande de subventions à étudier

Associations	Subvention demandée	Subvention accordée	Délibérations
Association « Le Pétassou »	150	100	Contre : 0 - pour : 10
L'association culturelle de l'église romane de Molezon	100 €	100 €	Contre : 1 - pour : 9
Association « Châtaignes et Marrons des Cévennes »	100 €	0 €	Depuis plusieurs années cette association travaille sur l'AOP « marrons des Cévennes » le projet semblerait être en dormance ; le conseil propose de suspendre cette subvention.
Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre	0,11€ par habitant	25 €	Contre : 0 - pour : 10
Eveil Aquatique	100 €	100 €	Contre : 0 - pour : 10
Association « La Gym ? J'y vais ! »	100 €	100 €	Contre : 0 - pour : 9 Abstention : 1

Présentation des projets de Travaux Contrats Territoriaux 2015-2019 (sous réserve d'accord des subventions des partenaires financiers).

- Il faut anticiper les travaux à réaliser jusqu'en 2019 afin que le conseil départemental prévoie les dotations inhérentes à chaque projet.

- La municipalité tient à préciser qu'elle préfère ne pas abuser de l'emprunt et préfère étaler ses projets sur 3 ans afin que ces derniers n'impactent pas les capacités financières de la commune.

Travaux en régie St Martin de Lansuscle - Ste Croix – Moissac Vallée Française Convention

Il n'est pas légalement possible pour ces communes d'effectuer un achat en commun, cela concerne un tracteur qu'il faut remplacer. Une commune doit donc se porter acquéreuse, ce sera St Martin. Moissac louera donc l'épareuse ainsi que le temps de travail des agents.

Il est à noter que les économies ainsi réalisées par ce système sont conséquentes. Auparavant, le service était externalisé (appel à une entreprise privée). Désormais, le coût est diminué de presque 50% avec deux passages au lieu d'un.

Adhésion à la charte du PNC : la commune s'est engagée sur différents points importants. Quelques-uns de ces engagements volontaires portent sur

- modernisation de l'éclairage public : réduction de l'intensité lumineuse et des heures d'éclairages.
- Protection des grands rapaces
- exonération de la taxe foncière des terrains non bâtis et en agriculture biologique
- non emploi de pesticides par la collectivité.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'application, en rappelant qu'il manque le paragraphe sur la réglementation de la publicité.

Questions diverses

Dans le cadre des TAP (temps d'activité périscolaire) des carreaux de céramiques ont été réalisés par les élèves de l'école de Saint Roman. Le conseil d'école a proposé qu'ils soient assemblés en fresque par l'intervenante céramiste. Le budget pour une telle réalisation est de 100 euros. Le conseil municipal donne son accord.

La séance est levée à 23h30